

Comité unique de programmation du Pays de Brest du 4 juillet 2018 Compte-rendu

Membres présents avec voix délibérative :

<u>Élus</u>	<u>Représentants privés</u>
Marc COATANÉA, conseiller régional référent	Guy JOURDEN, Président du conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest
André TALARMIN, 1 ^{ier} Vice-Président du Pôle métropolitain du Pays de Brest	Isabelle SUDRE, Chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère
Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole	Émilie CARIOU, ADESS
Viviane GODEBERT, Vice-Présidente de la CC du Pays d'Iroise	Per Iann FOURNIER, CCI métropolitaine Bretagne Ouest
Françoise BRIAND, Vice-Présidente de la Communauté de Lesneven-Côte des Légendes	Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Patrick LECLERC, Président de la CC du Pays de Landerneau – Daoulas	Jean-Pierre CAROFF, personne qualifiée
Daniel MOYSAN, Président de la CC de la Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime	Hervé QUINQUIS, personne qualifiée

Excusés

Frédérique BONNARD-LE FLOC'H, Vice-Présidente de Brest métropole
Christian CALVEZ, Président de la CC du Pays des Abers
Bernard SIMON, Chambre d'Agriculture
Jean-Claude LEBRETON, CFE-CGC
Jean-Yves PIRIOU, Eau et rivières

Membres avec voix consultative :

<u>Présente</u>	<u>Excusés</u>
	Franck RESPRIGET, Conseiller départemental Laurence FORTIN, conseillère régionale

Techniciens :

Anne LOZACHMEUR, Conseil départemental
Charlotte DESSANDIER, Région Bretagne
Luce DEMANGEON, Mickaèle LE BARS et Thierry CANN, Pôle métropolitain du Pays de Brest

Vérification du Quorum

Le CUP est composé de 18 membres (9 représentants élus et 9 représentants privés)

Le double quorum est atteint :

7 membres du collège privés et 7 membres du collège élus sont présents.

Marc COATANÉA ne prend pas part au vote pour les projets sollicitant le FEADER – LEADER.

✓ Point sur la consommation des dotations : crédits régionaux, ITI FEDER, Leader et DLAL FEAMP

- Mickaèle LE BARS présente la consommation des crédits régionaux qui totalise les projets validés lors des 6 CUP de 2017 et les 3 derniers CUP de 2018 ainsi que la consommation des crédits ITI FEDER Pays de Brest

Consommation des crédits régionaux	Dotation	Crédits mobilisés validés en CUP*	Restant à mobiliser
Priorité n°1 Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	7 354 842 €	4 282 997 €	3 071 845 €
Priorité n°2 Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352 €	1 029 121 €	2543 231 €
Priorité n°3 Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873 €	2 011 342 €	3 872 531 €
Axe services collectifs essentiels	4 202 767 €	2697 090 €	1 505 677 €
Total	21 013 834 €	10 020 550 €	10 993 284 €

* CUP : 7/02/17 - 4/04/17 - 20/6/17 - 4/07/17 - 26/09/17 - 28/11/17 - 22/02/18 - 17/04/2018 - 19/06/18
La liste détaillée des projets est en annexe.

	Crédits FEDER ITI Pays 2014-2020 (dotation)	Restant à mobiliser en CUP
Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques	171 429 €	42 845 €
Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables en Bretagne	292 208 €	121 503 €
Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel – Volet 1 : Le parc de logement social	825 394 €	78 394 €
Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multimodalité	183 333 €	183 333 €
TOTAL DOTATION	1 472 364 €	426 075 €

- Luce DEMANGEON présente la consommation des crédits DLAL FEAMP et LEADER

<u>Fiche-action (n°)</u>	<u>Dotation DLAL FEAMP</u>	<u>Etat des crédits FEAMP mobilisés par les précédentes CML</u>	<u>Crédits FEAMP mobilisés en CML du 02/07/18</u>	<u>Crédits FEAMP restants à mobiliser en CML</u>
<u>1 - Cohabitation des usages sur le littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités</u>	<u>140 000 €</u>		-	<u>140 000 €</u>
<u>2 - Connaissance partagée pour des pratiques durables</u>	<u>140 000 €</u>		<u>25 952,80 €</u>	<u>114 047,20 € (81% restants)</u>
<u>3 - Accès aux métiers et découverte par les jeunes de la pêche et de l'aquaculture</u>	<u>140 000 €</u>		-	<u>140 000 €</u>
<u>4 - Offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes</u>	<u>140 000 €</u>		-	<u>140 000 €</u>
<u>5 - Consommation, achat et approvisionnement local</u>	<u>140 000 €</u>		<u>100 505 €</u>	<u>39 495 € (28%)</u>
<u>6 - Fonctionnement collaboratif et diversification des productions</u>	<u>140 000 €</u>	<u>108 000 €</u>	-	<u>32 000 € (23%)</u>
<u>7 - Coopération</u>	<u>55 412 €</u>		-	<u>55 412 €</u>
<u>8 – Animation-fonctionnement</u>	<u>134 220 €</u>		-	<u>134 220 €</u>
<u>TOTAL</u>	<u>1 029 632 €</u>	<u>921 632 €</u>	<u>126 457,80 €</u>	<u>795 174,20 €</u>

- Consommation des crédits LEADER

	<u>FA 1 - Vers un parcours entrepreneurial innovant</u>	<u>FA 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité</u>	<u>FA 3 - Vers une valorisation partagée de nos spécificités</u>	<u>FA 4 - Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique</u>
<u>TOTAL enveloppe</u>	<u>450 000 €</u>	<u>320 000 €</u>	<u>520 000 €</u>	<u>290 000 €</u>
<u>Nbre projets</u>	<u>7</u>	<u>3</u>	<u>10</u>	<u>1</u>

€ pré-programmés	403 857 €	70 204 €	506 800 €	29 830 €
% consommé	90%	22%	97%	10%
Enveloppe restante	46 143 €	249 796 €	13 200 €	260 170 €

✓ **Ingénierie LEADER 2015-2016 et DLAL FEAMP2016-2017-2018**

- Avis de programmation : animation/fonctionnement 2015 LEADER

Description des postes de dépenses	Montant HT(€) <i>(si le porteur de projet récupère la TVA)</i>	Montant TTC(€) <i>(si le porteur de projet ne récupère pas la TVA)</i>	Financier	Montant (€)	%
1) Dépenses sur devis proratisés + non proratisés		68,80	FEADER	14 579,71	Doit faire 80 %
2) Frais de personnel		15 338,85	Autofinancement appelant le FEADER	3 644,93	
3) Frais de structure (coûts indirects)		2 300,83	Autres contreparties	Le cas échéant	
4a) Autres frais supportés (frais de déplacements, missions, restauration, hébergements) : <u>dépenses sur frais réels</u>		516,16	TOTAL dépenses publiques cofinancées (FEADER + contreparties)	18 224,64	Doit faire 100 %
4b) Autres frais supportés (frais de déplacements, missions, restauration, hébergements) : <u>dépenses forfaitisées</u>			Autofinancement (en top-up)	Le cas échéant	
			Autres contreparties (en top-up)	Le cas échéant	
TOTAL		18 224,64	TOTAL	18 224,64	

- Les membres du CUP valident la demande de subvention au titre du FEADER de 14 579, 71 € pour le soutien à l'ingénierie LEADER 2015

- Avis de programmation : animation/fonctionnement 2016 LEADER

Description des postes de dépenses	Montant HT(€) <i>(si le porteur de projet récupère la TVA)</i>	Montant TTC(€) <i>(si le porteur de projet ne récupère pas la TVA)</i>	Financier	Montant (€)	%
1) Dépenses sur devis proratisés + non proratisés		1 217,82	FEADER	22 062,84	Doit faire 80 %
2) Frais de personnel		22 328,79	Autofinancement appelant le FEADER	5 515,72	
3) Frais de structure (coûts indirects)		3 349,32	Autres contreparties	Le cas échéant	
4a) Autres frais supportés (frais de déplacements, missions, restauration, hébergements) : <u>dépenses sur frais réels</u>		682,63	TOTAL dépenses publiques cofinancées (FEADER + contreparties)	27 578,56	Doit faire 100 %
4b) Autres frais supportés (frais de déplacements, missions, restauration, hébergements) : <u>dépenses forfaitisées</u>			Autofinancement (en top-up)	Le cas échéant	
			Autres contreparties (en top-up)	Le cas échéant	
TOTAL		27 578,56	TOTAL	27 578,56	

- Les membres du CUP valident la demande de subvention au titre du FEADER de 22 062, 84 € pour le soutien à l'ingénierie LEADER 2016

- Avis de programmation : animation/fonctionnement 2016-2017-2018 DLAL FEAMP

Montant des dépenses éligibles : 82 427.32€

- Montant FEAMP : 41 213.66€ (50%)
- Montant Région : 24 728.19€ (30%)
- Montant autofinancement : 16 485.47€ (20%)

Détail des dépenses:

- Dépenses d'investissement : 1 072.89€
- Frais de personnel : 67 104.10€
- Frais indirects : 10 065.62€
- Frais de restauration et d'hébergement (base forfaitaire) : 281.70€
- Frais de déplacement (sur barème) : 865.81€
- Frais de déplacement (frais réels) : 3 037.20€

- Les membres du CUP valident la demande de subvention pour l'animation DLAL FEAMP 2016-2017-2018 de 41 213, 66 € au titre du FEAMP et de 24 728,19 € au titre des crédits de la Région

✓ **Validation des décisions prises en Commission Mer et Littoral du 2 juillet 2018**

- Les membres du CUP valident l'adoption de la liste des membres de la Commission Mer et Littoral du Pays de Brest.

✓ **Ajustements d'opérations**

Marc COATANÉA informe les membres du CUP des ajustements d'opérations :

AJUSTEMENTS D'OPERATIONS SUITE A L'INSTRUCTION DES DOSSIERS

PROJETS	MONTANT SUBVENTION INSTRUIT	AUGMENTATION (Fiche-action concernée)	PASSAGE CP
Construction accueil périscolaire et salle de motricité de l'école Marie Curie – Landerneau CUP du 24/05/2016	55 004 €	-19 908 € (Axe Services collectifs essentiels) POUR INFO	24/09/2018
Reprise d'une boulangerie – Kernilis CUP du 4/07/2017	27 653 €	- 222 € (Axe Services collectifs essentiels)	24/09/2018
Aménagement des espaces publics du centre historique – Le Faou CUP du 7/02/2017	174 275 €	- 14 556 € (3.4 Accompagner les projets d'aménagement urbains durables)	24/09/2018
Réhabilitation d'un terrain de grand jeu en pelouse hybride au stade de football Francis Le Blé – Brest CUP du 24/05/2016	220 300 €	+ 30 434 € (1.1 Soutien aux équipements structurants du pôle métropolitain du Pays de Brest)	24/09/2018

- Les membres du CUP valident ces ajustements d'opérations.

Examen de 7 projets sollicitant un soutien régional au titre du contrat de partenariat

	Crédits régionaux (dotation 2017-2020)	Crédits mobilisés suite au précédent CUP	Montant de subvention mobilisé à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
PRIORITE 1 : Renouveler et renforcer l'attractivité du pôle métropolitain du Pays de Brest	7 354 842 €	4 282 997 €	30 434 €	3 041 411 €
PRIORITE 2 : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale	3 572 352 €	1 029 121 €	366 969 €	2 176 262 €
PRIORITE 3 : Accompagner un aménagement équilibré et durable du territoire	5 883 873 €	2 011 342 €	81 419 €	3 791 112 €
Axe services collectifs essentiels	4 202 767 €	2 697 090 €	296 346 €	1 209 331 €
TOTAL DOTATION	21 013 834 €	10 020 550 €	775 168 €	10 218 116 €

Dont crédits de fonctionnement disponibles : 171 338 €

- Au-delà de l'avis formulé pendant le CUP, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard du cadre d'intervention régional, notamment des cibles de la grille développement durable.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par le CUP, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par le CUP et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

Programme FEADER-LEADER

Répartition des dotations par axes et par priorités, subventions proposées et restant à proposer en CUP

	Crédits FEADER LEADER Pays 2014-2020 (dotation)	Montant de subvention mobilisée à ce CUP	Restant à mobiliser en CUP
Fiche action 1 – Vers un parcours entrepreneurial innovant	420 000 €	150 000 €	46 143 €
Fiche action 2 - Vers des modes de production et de consommation durables et de qualité	350 000 €		249 796 €
Fiche action 3 – Vers une valorisation partagée de nos spécificités	460 000 €		13 200€
Fiche action 4 – Vers une appropriation des opportunités économiques offertes par la transition écologique et énergétique	350 000 €		260 170 €
Fiche action coopération – Vers une dynamique de coopération interterritoriale et transnationale	71 951 €		71 951 €
<i>Animation - Gestion</i>	387 267 €		387 267 €
TOTAL DOTATION	2 039 218 €	150 000€	1 028 527€

A partir de l'avis formulé par le CUP, le porteur de projet est invité à constituer son dossier de demande de subvention avec l'accompagnement du Pays. Après vérification par le Pays de sa conformité à la fiche, le dossier complet est transmis au service instructeur de la Région pour instruction réglementaire. Un deuxième passage en CUP (sans audition) est ensuite programmé pour avis définitif.

Tableau récapitulatif des décisions du CUP

Projet - Maître d'ouvrage	Axe / Priorité du contrat Fiches actions	Décision (pour plus de précision, se référer à la fiche-projet)	Subvention (montant et fonds) et Dépense éligible proposées par le CUP	Subvention du Département
Reconstruction d'une salle communale Commune de Landévennec	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 482 840 € (plafonnée à 100 000 €) soit un montant prévisionnel de 96 568 €	Subvention du Département sollicitée
Rénovation de l'ancienne mairie en espace de co-working - Commune de Pont de Buis les Quimerc'h	Crédit région - Fiche action 2.3 : créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des activités et des entreprises, et à l'innovation LEADER : fiche action 1 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 452 000 € soit un montant prévisionnel de 135 600 € Europe FEADER LEADER : 75 000 €	Subvention du Département non sollicitée
Réhabilitation/extension du complexe sportif de Mezeozen- Réhabilitation de la piste d'athlétisme - Commune de Lannilis	Crédit région - Axe services collectifs essentiels	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 1 318 481 € (plafonnée à 200 000 €) soit un montant prévisionnel de 200 000 €	Subvention du Département sollicitée
Création d'un réseau de chaleur à partir d'une chaudière à granulés bois - Commune de Lanildut	Crédit région - Fiche action 3.2 : accompagner les projets de production d'énergies locales et de sensibilisation à la maîtrise de la consommation énergétique	Avis favorable à l'unanimité	Région : 15 % d'une dépense prévisionnelle de 93 000 € soit un montant prévisionnel de 13 950€	Subvention du Département non sollicitée

Aménagement d'un espace de travail partagé- Commune de Landerneau	Crédit région - Fiche action 2.3 : créer les conditions favorables à la création, reprise et au développement des activités et des entreprises, et à l'innovation LEADER : fiche action 1 : vers un parcours entrepreneurial innovant	Avis favorable à l'unanimité avec réserves Patrick LECLERC ne prend pas part au vote Avis favorable à l'unanimité avec réserves Marc COATANÉA ne prend pas part au vote ainsi que Patrick LECLERC	Région : 30 % d'une dépense prévisionnelle de 244 792 € soit un montant prévisionnel de 73 437 € Europe FEADER LEADER : 75 000 €	Subvention du département non sollicitée
Travaux d'aménagement du Jardin des Bénédictines - Commune de Landerneau	Crédit région - Fiche action 3.4 : accompagner et soutenir les projets d'aménagement urbains durables	Avis favorable à l'unanimité	Région : 20 % d'une dépense prévisionnelle de 410 126 € soit un montant prévisionnel de 82 025 €	Subvention du département non sollicitée
Aménagement de la cale du centre nautique de Moulin Mer à Logonna-Daoulas - Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	Crédit région - Fiche action 2.1 : créer et améliorer les conditions d'accueil à terre des activités maritimes	Avis favorable à l'unanimité Patrick LECELRC ne prend pas part au vote en tant que président de la CCPLanderneau-Daoulas maître d'ouvrage de l'opération	Région : 28,41 % d'une dépense prévisionnelle de 556 000 € soit un montant prévisionnel de 157 932 €	Subvention du département sollicitée
Ajustements d'opérations suite à instruction				
Construction accueil périscolaire et salle de motricité de l'école Marie Curie - Landerneau (1 ^{er} passage CUP - 24/05/2016)		La subvention initiale de 74 912 € est diminuée ce jour de 19 908 €, soit une subvention actualisée de 55 004 € POUR INFO		
Reprise d'une boulangerie - Commune de Kernilis (1 ^{er} passage CUP - 4/07/2017)		La subvention initiale de 27 875 € est diminuée ce jour de 222 €, soit une subvention actualisée de 27 653 €		
Aménagement des espaces publics du centre historique - Commune du Faou (1 ^{er} passage CUP : 7/02/2017)		La subvention initiale de 188 831 € est diminuée ce jour de 14 556 €, soit une subvention actualisée de 174 275 €		

Réhabilitation d'un terrain de grand jeu en pelouse hybride au stade de football Francis Le Blé - Ville de Brest (1 ^{er} passage CUP : 24/05/2016)		La subvention initiale de 189 866 € mobilisée sur la période 2014-2016, est abondée de 30 434 € sur la période 2017-2020, soit une subvention totale de 220 300 €	
--	--	---	--

Les fiches-projets rédigées à l'issue du CUP sont contractuelles et annexées à ce présent document, les dossiers de demande de subvention devront être conformes au contenu des fiches-projets.



André TALARMIN
1^{er} Vice -Président du Pays Brest



Marc COATANÉA
Conseiller régional référent